

Asiatiques, non seulement pour les familles mais aussi pour les restaurants.

• (1600)

Les restaurants asiatiques constituent un élément essentiel de notre industrie touristique à Vancouver et dans le sud de la province, de sorte que la ville de Surrey a un intérêt vital dans l'industrie de la pêche. Il est important que cette industrie survive, prospère et croisse.

Surrey est une ville résidentielle. Elle ne possède pas de grandes industries. Elle compte sur la petite industrie, sur la pêche, et constitue à bien des égards une banlieue d'ortoir de la région métropolitaine de Vancouver. Les familles qui y vivent ont besoin de stabilité afin de pouvoir payer leur hypothèque, de fournir le revenu nécessaire à la municipalité sous forme de taxes pour faire fonctionner nos écoles et nos installations de loisirs, et tout ce qui menace la viabilité de l'industrie de la pêche menace la viabilité de Surrey elle-même.

Nous avons un certain nombre de problèmes qui sont à l'heure actuelle critiques pour la viabilité de cette industrie. Certains d'entre eux se rapportent à des choses qui se produisent à Surrey même. Prenons, par exemple, le coude du fleuve Fraser appelé Surrey Bend. Il s'agit du dernier marais d'eau douce de l'estuaire du Fraser et il couvre plusieurs centaines d'acres. C'est un habitat pour le fretin qui descend le Fraser avant de se jeter dans la mer. Il est une source d'éléments nutritifs. Il est grouillant de vie et il est menacé par le développement industriel parce qu'on prévoit le remplir pour en faire du terrain industriel à bon marché.

Le ministère des Pêches a commencé à examiner la question, mais il n'a pas encore ordonné d'étude environnementale complète, même s'il est presque trop tard pour le faire. La municipalité s'efforce désespérément de rezoner le terrain pour en faire une zone environnementale et récréative pour éviter qu'il ne soit rempli.

C'est ce type d'habitat du poisson que le projet de loi C-74 doit protéger. Certains points de ce projet de loi sont bons parce qu'il propose d'augmenter les amendes et de recueillir une meilleure information pour protéger les habitats du poisson. Nous avons aussi un gros problème de pollution du fleuve Fraser qui menace la pêche.

Au moment où elle arrive à Surrey, l'eau du fleuve est de si mauvaise qualité qu'elle n'est plus bonne pour l'agriculture. Selon les fonctionnaires du ministère des Pêches, elle réduit le taux de survie du jeune poisson.

L'eau est polluée par les eaux usées qu'on y déverse en amont. Certaines de ces eaux ne sont pas traitées, d'au-

tres ont au moins subi un traitement de base. Ce sont les effluents des usines de papier de Prince George et de Kamloops. À certains endroits, ils comptent pour 2 p. 100 des eaux du Fraser.

Le poisson est aussi menacé par l'exploitation forestière, notamment le transport du bois et le déchargement de déchets de bois sur les rives ou à proximité, avec effet de ruissellement dans les eaux du fleuve.

L'environnement du fleuve Fraser est aussi gravement menacé par le détournement de la rivière Nechako que Alcan est en train de faire. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial lui ont donné la permission de commencer tout de suite, sans effectuer d'étude d'impact environnemental, les travaux de détournement qui feront baisser le niveau du Fraser de trois pieds à Hell's Gate.

Les torts faits à l'industrie de la pêche restent totalement inconnus. Nous menaçons en l'occurrence toute la viabilité de la pêche dans le fleuve Fraser en laissant Alcan procéder au détournement d'un cours d'eau sans effectuer d'évaluation des impacts sur l'environnement. C'est bien beau qu'on veuille, par le projet de loi C-74, accroître les peines et permettre la collecte de meilleures données.

Cependant, nous avons pu constater à maintes reprises que le gouvernement et son homologue social-créditiste de la Colombie-Britannique n'appliquent même pas les lois déjà en place. En Colombie-Britannique, nous avons d'ailleurs appris que lorsqu'on amalgame les conservateurs et les libéraux, on obtient un gouvernement social-créditiste.

Aux termes de la loi *B.C. Water Act*, le poisson et la faune ne sont même pas reconnus comme des utilisateurs de l'eau. Quant au gouvernement fédéral, il n'exerce tout simplement pas les pouvoirs dont il est actuellement investi.

En Colombie-Britannique, il y a eu des exemples très clairs où l'on n'a pas eu recours aux lois existantes. J'aimerais vous lire un extrait d'une note de service du ministère des Pêches et des Océans qui est datée de novembre 1988.

Nous. . .

C'est-à-dire les fonctionnaires du ministère.

. . .avons constaté que les sociétés amies [. . .] jouissent d'une certaine immunité par rapport aux sanctions prévues dans la Loi sur les pêches.

Plus loin dans la note de service, on peut lire ce qui suit: